

Responsabilité Élargie du Producteur Principes généraux et cas internationaux

2024



(Editorial



La **Producer Responsibility Coalition** rassemble plus de quarante éco-organismes du monde entier pour plaider l'inclusion de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) dans le futur instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, mandaté par la résolution 5/14 de l'UNEA-5 en mars 2022.

Les négociations ayant mis en évidence l'importance de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des plastiques, la REP s'est imposée comme un outil pertinent. Nous pensons en effet que la REP peut fixer des objectifs clairs pour l'économie circulaire : réduction, éco-conception des matériaux, financement de la collecte des déchets, recyclage, développement de nouveaux systèmes circulaires comme le réemploi ou l'information aux consommateurs.

En regroupant les réflexions et les pratiques de plusieurs éco-organismes dans le monde, la Coalition a publié deux positions à l'occasion de l'INC-1 (Novembre 2022)¹ [\[PDF\]](#) et de l'INC-2² (Mai 2023), précisant ce qu'est la REP et la manière dont elle pourrait être incluse dans le futur Traité.

L'objectif de cette troisième position, "**Principes généraux et cas internationaux**", est de présenter les grands principes du fonctionnement de la REP en termes de définition, d'adaptation, de nécessité d'un cadre réglementaire, des fonds permanents et dédiés qu'elle permet et de la responsabilité qu'elle assure. Pour illustrer ces principes, qui se développent à travers différentes approches dans le monde, plusieurs exemples d'éco-organismes sont présentés dans la deuxième partie, précisant leurs objectifs et les modalités de leur mise en œuvre.

¹ [Integrate EPR in the international treaty on plastic pollution - November 2022](#)

² [Key tools to better include EPR in the international treaty on plastic pollution - May 2023](#)

(Qu'est-ce que la REP ?

L'OCDE définit la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) comme une approche de politique environnementale dans laquelle la responsabilité d'un producteur à l'égard d'un produit s'étend au stade post-consommation de son cycle de vie. En son cœur, se trouve l'idée selon laquelle les metteurs en marché doivent assumer la responsabilité financière et/ou organisationnelle de la fin de vie de leurs produits – en agissant de leur conception jusqu'à la gestion des déchets issus de ces produits. La REP permet à terme d'encourager les entreprises à produire de façon plus durable, à innover et à contribuer significativement à la réduction de leur impact environnemental.

Le REP a été initiée au début des années 1990 en Allemagne et en France, avant de se développer dans la majorité des pays européens. Depuis le début des années 2000, elle s'étend désormais à tous les continents : des pays comme le Canada, le Chili, les Philippines, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Vietnam ou certains États américains ont déjà développé leurs premiers schémas de REP.

Par ailleurs, la REP s'applique à une large gamme de filières ; que ce soit en raison de leur niveau de présence sur le marché, leurs composants valorisables ou la gestion particulière que leur fin de vie exige. Les principales filières sont celles

des emballages, des déchets électroniques et électroménagers, des peintures, des produits pharmaceutiques, des textiles ou des pneumatiques. Les produits et secteurs couverts par la REP s'étendent ainsi continuellement, prenant en compte la quasi-totalité des déchets générés par le marché des biens.

Les metteurs en marché peuvent décider de mutualiser l'exercice de cette responsabilité en la confiant à une entité externe : un éco-organisme. Dans ce cas, ils déclarent les données relatives à leurs produits (par exemple, les unités de vente, le poids, la taille, le matériau) mis sur le marché chaque année et versent en conséquence leur contribution. Selon la réglementation applicable, ces éco-organismes pourront opérer ou non dans un cadre concurrentiel.

Deux types d'interventions se distinguent : les éco-organismes financiers, assumant uniquement une responsabilité financière, qui consiste à prendre en charge une partie des coûts supportés par les collectivités locales compétentes sur la gestion des déchets, et les structures opérationnelles, lorsque les éco-organismes coordonnent la collecte, le tri et le recyclage de leur flux de déchets respectif.



(Les activités couvertes par la REP se développent et s'adaptent en fonction des besoins, des contextes locaux et nationaux et dans une démarche d'innovation.

Grâce aux contributions perçues par les éco-organismes, les systèmes de REP financent, *via* une mutualisation à l'échelle nationale ou locale, la valorisation de la fin de vie des produits de leur filière mis sur le marché afin d'en réduire l'impact environnemental. Dans certains pays, la REP finance également des programmes d'écoconception/de réduction, de réemploi, de minimisation des déchets, de compostabilité, d'amélioration de la recyclabilité, de lutte contre les déchets abandonnés, ainsi que des campagnes de sensibilisation et d'éducation au geste de tri. Dans les pays qui commencent à mettre en œuvre un système de REP, il s'agit en outre d'un « activateur de marché », qui permet de résoudre les problèmes locaux de demande en matériaux recyclables.

Ces différentes missions s'opèrent et s'adaptent au contexte local et national, selon leurs propres besoins. Elles tendent

alors vers l'ambition « 3R » voire « 4R » de l'économie circulaire : réduction, réemploi, réparation et recyclage des produits, avec en ligne de mire la réduction de l'impact environnemental des produits mis en marché.

Dans cette optique, un éco-organisme doit s'inscrire dans une démarche d'innovation, permettant d'améliorer l'efficacité environnementale des produits tout au long de leur cycle de vie. Cette démarche permet de proposer des solutions concrètes à ses clients et de financer de nouvelles activités et des projets de R&D pour renforcer son propre rôle et contribuer activement à l'avancement d'une économie circulaire.



(Le système de REP requiert un cadre réglementaire précis, définissant les rôles et les obligations de l'ensemble des acteurs.

Pour garantir son efficacité, la REP nécessite un cadre réglementaire solide, conçu et piloté par l'État et en coordination avec toutes les parties prenantes pertinentes (entreprises, collectivités locales, opérateurs industriels de la gestion des déchets, consommateurs et associations de protection de l'environnement).

- Ce cadre doit fixer le périmètre de responsabilité et les obligations de l'ensemble des parties prenantes, ainsi que la nature de leurs interactions avec les éco-organismes. Il doit de plus se constituer autour d'objectifs clairs, chiffrés, sanctionnables, qui inciteront les acteurs à prendre les mesures nécessaires et de créer des conditions de concurrence équitables entre les

entreprises soumises à cette obligation. Son exécution sera contrôlée par différents outils de redevabilité, qui assureront la transparence et la confiance dans le système.

- Pour lutter contre toutes les pollutions et notamment la pollution plastique, la mise en œuvre d'une REP par type de produits (par exemples : emballages, textiles, etc.) plutôt que par matériau est à privilégier. Elle permettra très vite de concerter des acteurs similaires autour d'une filière précise.



(La REP permet un financement pérenne et dédié pour la mise en œuvre de ses activités.

Contrairement à une idée reçue, la REP n'est pas un outil budgétaire ou fiscal. Les contributions sont directement versées par les metteurs en marché, au titre de leur responsabilité élargie respective, aux éco-organismes qu'ils mettent en place (dont ils assurent la gouvernance). Ces contributions génèrent alors un fonds mutualisé, permanent et dédié, assurant une solidarité et une équité, et qui finance les infrastructures et les opérations de gestion des déchets. Ce financement s'étend aux actions d'écoconception, de réemploi, ainsi qu'à la sensibilisation des citoyens. Il assure une prédictibilité nécessaire pour la réalisation d'investissements clés pour un système de gestion des déchets efficient et pérenne.

- Si les politiques fiscales et budgétaires d'un Etat fluctuent, le financement de la REP demeure. En comparaison, les différents outils et soutiens financiers ou budgétaires restent souvent trop faibles, irréguliers ou parcellaires pour assurer une telle gestion et répondre au défi de la réduction de l'impact environnemental.

- La tarification mise en place doit permettre de couvrir tous les coûts définis par la réglementation en vigueur. Ainsi, la contribution annuelle d'une entreprise peut se calculer selon ses informations de mise en marché (unités de vente, poids, taille, matériau) et peut être modulée par un système de bonus-malus, en fonction de critères environnementaux, tels que la recyclabilité et le contenu recyclé post-consommation, incitant au développement et à l'utilisation de produits plus vertueux pour l'environnement.
- Après une première base de tarification, les coûts nécessaires aux objectifs de la REP peuvent être optimisés et augmentés. Ces coûts, pour être bien calculés et pris en compte, doivent s'appuyer sur une collecte de données fiables et refléter des opérations ciblées et optimisées en fonction des conditions locales. Ils doivent être appliqués légalement à tous les metteurs en marché réglementés, créant les conditions d'un *level playing field* incitatif.



(Le système de REP répond à des exigences de redevabilité et de traçabilité.

Pour assurer la confiance dans un système de REP et la réussite de sa mise en œuvre, la traçabilité des produits tout au long du cycle de vie via la collecte des données est cruciale. Elle est en outre indispensable à la bonne redevabilité des activités de l'éco-organisme, au regard des objectifs assignés par la réglementation.

- Dans un premier temps, les données de mise en marché, transférées par les entreprises à l'éco-organisme, contribueront à une première évaluation du gisement des déchets et des coûts nécessaires à la mise en place de dispositifs permettant de réduire leurs impacts environnementaux en fin de vie notamment. Ces premières informations permettront également à l'éco-organisme de définir un plan d'accompagnement de ses clients dans leurs démarches d'écoconception.
- En parallèle, la liste des produits couverts par la REP et leur tarification respective doivent être clairement précisées pour que chaque metteur en marché paye sa contribution. Dans certaines juridictions, le contrôle du bon engagement des entreprises à la REP pourra être effectué via un Numéro d'Identifiant Unique, attribué aux seules entreprises contributrices qui seront,

via cette certification, autorisées à vendre leurs produits sur le marché.

- Une fois les produits utilisés, leur devenir doit être tracé depuis leur collecte jusqu'à leur valorisation grâce aux informations transmises par les acteurs de toute la chaîne (opérateurs de la gestion des produits, des déchets, municipalités, producteurs, etc.). Ces données mesurent les taux de réemploi, de recyclage et de valorisation des différents produits.

Pour rendre compte de la gestion pertinente des flux financiers et de la bonne atteinte des objectifs, l'éco-organisme transmet régulièrement des rapports d'activité aux acteurs publics, garants de la réglementation REP. Sur cette base, un agrément d'Etat est conféré par les autorités publiques à l'éco-organisme pour qu'il puisse continuer à exercer son activité.

A terme, l'identification des différents obstacles à l'atteinte des objectifs 3R, examinés en concertation avec tous les acteurs de l'économie circulaire, permettront de redéfinir les priorités et d'adopter de nouvelles stratégies communes.

Exemples et pratiques d'éco-organismes à travers le monde

Colombie - Asociación Nacional de Empresarios de Colombia



En Colombie, la « PRO Visión 2030 » est lancée depuis 2019, car la réglementation nationale a été publiée en 2018 et exige des éco-organismes qu'ils prouvent la récupération et l'utilisation de 30 % de la quantité totale de déchets d'emballages mis sur le marché d'ici 2030, en commençant par un objectif de 10 % pour 2021. Pour 2024, l'objectif est de 16 %.

Actuellement, Visión 3030 représente plus de 350 metteurs en marché, répartis dans 18 des 32 départements du pays, et couvre 69 groupes économiques selon la codification internationale CIU.

La mesure de la quantité de déchets d'emballages a été un défi initial et constitue désormais l'un des processus les plus solides que les éco-organismes ont intériorisés, et se sont engagés à adopter afin de réduire l'impact de leurs activités.

Depuis la création de l'éco-organisme, plus de 6 millions d'euros ont été alloués à 5 objectifs stratégiques : renforcer les chaînes de valeur, promouvoir la recherche appliquée, favoriser

l'inclusion sociale et productive, et améliorer la qualité des produits.

Tout cela grâce à la recherche appliquée, l'inclusion sociale et productive, l'exécution de projets territoriaux et la mise en place d'une pédagogie de la consommation. Ces efforts ont permis de recycler plus de 150 000 tonnes de déchets d'emballages post-consommation, en collaboration avec plus de 100 organismes de collecte et 45 sites de recyclage dans tout le pays.

Australie - Australian Packaging Covenant Organisation



L'Australian Packaging Covenant Organisation (APCO) est l'organisation à but non lucratif créée pour administrer l'Australian Packaging Covenant au nom du gouvernement australien, des gouvernements des États et des Territoires, et de ses signataires industriels. La convention fait partie d'un cadre obligatoire et co-réglementaire de gestion des produits établi par la législation nationale pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement australien. Les propriétaires de marques responsables doivent ou bien devenir signataires de la convention, ou bien

s'acquitter d'obligations équivalentes dans le cadre de la réglementation gouvernementale.

L'APCO est directement responsable devant les ministres de l'environnement de l'Australie, des États et des Territoires, de la conduite de tous les secteurs industriels dans la réalisation des objectifs nationaux en matière d'emballage, qui ont été établis en 2018 et qui sont les suivants :

- 100 % des emballages doivent être réutilisables, recyclables ou compostables.
- 70 % des emballages en plastique recyclés ou compostés.
- 50 % de contenu recyclé en moyenne pour tous les emballages.
- Éliminer progressivement les emballages plastiques à usage unique problématiques et inutiles.

L'APCO gère également le programme australien de labellisation du recyclage, qui comporte deux éléments clés :

- Un outil d'évaluation de la recyclabilité en ligne que les producteurs d'emballages utilisent pour évaluer la recyclabilité des emballages dans les systèmes de recyclage à la source ou de dépôt agréé d'Australie et de Nouvelle-Zélande.
- L'étiquette de recyclage australienne (ARL) – un marquage apposé sur l'emballage qui fournit des instructions claires et simples sur la manière de recycler tous les composants séparables d'un emballage.

Le gouvernement australien s'est fixé comme objectif de faire en sorte que 80 % des emballages de produits de supermarché portent ce marquage.

Les objectifs nationaux en matière d'emballages ont permis d'encourager de nombreuses entreprises à réduire leurs emballages, à passer à des matériaux plus recyclables et à trouver des moyens

d'incorporer du contenu recyclé. Mais en termes de pourcentage, les progrès vers la réalisation des objectifs ont été lents. Les ministres australiens de l'environnement ont annoncé une réforme des emballages qui comprendra des règles de conception obligatoires, des exigences en matière de contenu recyclé et l'élimination des substances chimiques préoccupantes.

Enfin, les emballages réemployables sont de plus en plus courants dans les chaînes d'approvisionnement. L'Australie recycle davantage d'emballages d'année en année et développe de nouvelles capacités de retraitement.

[Autriche - Altstoff Recycling Austria](#)



ARA 
Altstoff Recycling Austria

Altstoff Recycling Austria AG (ARA) est une force motrice dans l'industrie autrichienne des déchets et du recyclage depuis plus de 30 ans.

Elle est le leader du marché parmi les éco-organismes en Autriche et l'un des systèmes de recyclage et de valorisation des emballages, des déchets électroniques et des piles les plus performants de l'UE.

ARA s'occupe de l'obligation légale de reprise et de valorisation des emballages pour plus de 16 000 clients. En tant que partenaire économique, ARA et ses filiales développent des solutions de gestion des déchets sur mesure dans l'industrie des déchets et du recyclage : de l'élimination des déchets et de la gestion des flux de matériaux à

l'écoconception et à la numérisation de l'économie circulaire.

ARA, société à but non lucratif détenue par des entreprises autrichiennes (fabricants d'emballages, industrie manufacturière, entreprises et sociétés commerciales), organise et finance la collecte et le tri des déchets d'emballages dans toute l'Autriche depuis 1993.

ARA contribue à la lutte contre le changement climatique en veillant à ce qu'un maximum d'emballages soient recyclés. Les consommateurs bénéficient d'une infrastructure nationale, pratique et performante pour la collecte sélective, le recyclage et la valorisation des emballages des ménages et des entreprises, avec environ 2 millions de conteneurs et de poubelles pour le papier, le plastique, le métal et le verre.

En outre, ARA propose à l'échelle nationale des initiatives éducatives ciblées et des campagnes de sensibilisation et de lutte contre les déchets abandonnés.

[Canada – Circular Materials, Éco Entreprises Québec, Recycle BC, Multi-Material Stewardship Manitoba and Multi-Material Stewardship Western](#)



La Responsabilité Élargie du Producteur fait partie du paysage canadien depuis plus de 20 ans. En 2009, le Canada a officialisé son engagement envers la REP lorsque le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a publié un plan d'action pancanadien pour la REP. Il visait à accroître le réacheminement des déchets solides en coordonnant les programmes provinciaux de REP et en inscrivant le principe dans la politique canadienne en matière de déchets. Depuis lors, la plupart des provinces et des territoires ont mis en œuvre une législation sur un large éventail de produits et de matériaux dans le cadre de programmes de REP. De 2002 à 2022, les organisations ont financé à hauteur de plus de 5 milliards de dollars les systèmes locaux de recyclage du papier et des produits d'emballage en Ontario, au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan.

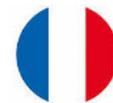
En 2014, Recycle BC, l'éco-organisme pour le recyclage des emballages ménagers et du papier dans la province de la Colombie-Britannique, est devenu le premier programme de REP complet pour les emballages ménagers et le papier en Amérique du Nord. Depuis lors, ses clients ont versé 876 millions de dollars pour financer la collecte de plus de 1,8 million de tonnes d'emballages et de papier. En 2022, 98 % des plastiques collectés dans la province ont été envoyés vers des marchés finaux de recyclage, et 98 % d'entre eux sont restés en Colombie-Britannique, soutenant ainsi une économie circulaire locale. Recycle BC est également la seule organisation en Amérique du Nord qui collecte et recycle actuellement les emballages en plastiques souples pour tous les résidents.

À la suite du succès de la Colombie-Britannique, de nombreuses autres provinces sont en train de mettre en place un système de REP complet ou d'abandonner les modèles de responsabilité financière existants. Au Québec, Éco Entreprises Québec, l'organisation représentant les metteurs en marché depuis 2005, a été désigné pour assurer la transition vers un contrôle opérationnel complet du système de recyclage en bordure de rue d'ici le 1er janvier 2025, ainsi que pour diriger une transition progressive pour les secteurs institutionnel, commercial et industriel d'ici 2030 - une première dans le monde. En Ontario, Circular Materials, un éco-organisme qui aide les entreprises à respecter leurs obligations réglementaires en matière de REP pour la collecte et la gestion des emballages, du papier et des produits similaires, conduit la transition vers une REP complète d'ici le 1er janvier 2026. Circular Materials dirige également la mise en œuvre d'un nouveau système de REP complet au Nouveau-Brunswick d'ici 2027, et jouera bientôt un rôle similaire en Alberta, en Nouvelle-Écosse et au Yukon. Au Manitoba et en Saskatchewan, la

transition est gérée respectivement par Multi-Material Stewardship Manitoba et Multi-Material Stewardship Western.

Au cours de cette période de transition, les cinq éco-organismes canadiens à but non lucratif se sont engagés à travailler ensemble pour optimiser et harmoniser les modèles afin de mettre en place une REP efficace et efficiente pour les produits en papier et les emballages dans tout le pays.

France – Citeo



En France, l'éco-organisme Citeo a élargi son champ d'activité pour couvrir l'ensemble du cycle de vie des emballages ménagers et des papiers graphiques. 60 000 entreprises contribuent au système de REP pour les emballages ménagers et des papiers et 700 contrats ont été signés avec les collectivités locales. En 2024, 1,3 milliard d'euros de contributions annuelles seront utilisés pour financer à la fois les activités standard de gestion des déchets mais également les programmes supplémentaires. Ainsi, 100 millions d'euros seront alloués au développement du réemploi cette année, et environ 100 millions d'euros seront également consacrés au programme de lutte contre les déchets abandonnés.

Domaines de financement du flux d'emballages ménagers en 2022 :

- Soutien aux autorités locales ;
- Programmes de R&D offrant un soutien spécifique aux 3R ;
- Extension des points de collecte, en particulier hors domicile ;
- Campagnes de sensibilisation et d'information ;

Grâce à son engagement, Citeo est en mesure d'obtenir des résultats tangibles qui se reflètent dans les performances de recyclage, avec 66 %, soit environ 3,8 millions de tonnes d'emballages ménagers et 1 million de tonnes de papier mis sur le marché, recyclés chaque année. Cela se traduit par une réduction des émissions de CO2 de 2,2 millions de tonnes.

Allemagne – Der Grüne Punkt GmbH



Der Grüne Punkt (GreenDot) - fondée en 1990 en tant qu'entreprise à but non lucratif appartenant à l'industrie pour la mise en œuvre de la REP - est un exemple d'éco-organisme contrôlant à 100 % les aspects financiers et opérationnels du recyclage des emballages ménagers. En plus de 30 ans d'existence, GreenDot a joué un rôle important dans la mise en œuvre de la REP en Europe et à l'étranger. Le paysage réglementaire allemand a considérablement évolué, de sorte qu'aujourd'hui, GreenDot est l'un des

nombreux éco-organismes travaillant dans un environnement concurrentiel, avec une plateforme de contrôle centrale qui définit des lignes directrices en matière de transparence et d'application.

Le système GreenDot en Allemagne se caractérise par les éléments suivants :

- La mise en conformité avec la REP pour 115 000 entreprises obligées, des marques mondiales aux petits importateurs, par exemple d'Asie.
- La coordination de la collecte, du tri et du recyclage de tous les matériaux d'emballage ménagers. GreenDot a contribué à faire passer le taux de recyclage des emballages ménagers en plastique en Allemagne de 3 % en 1991 à 65 % en 2022.
- Des appels d'offres pour la collecte et le tri des emballages, garantissant la maîtrise des coûts et la transparence.
- La collecte hors-foyer pour plus de 80 millions d'habitants pour les emballages légers.
- La communication et l'éducation des consommateurs sur la collecte sélective, ainsi que des rapports fiables et des suivis des performances pour les metteurs en marché obligés et les régulateurs.
- Le développement et l'ajustement des mécanismes de tarification, des modèles d'éco-modulation, etc. pour garantir la performance et la stabilité du système, en fonction des paramètres réglementaires et de l'évolution des objectifs et des priorités en matière de recyclage.
- Le soutien des metteurs en marché en ce qui concerne la recyclabilité des emballages et l'utilisation de contenu recyclé dans les emballages.

Espagne – Ecoembes and Ecovidrio



Ecoembes a été fondée par des metteurs en marché espagnols en novembre 1996 en tant qu'entreprise à but non lucratif pour concevoir des systèmes visant à collecter séparément et à valoriser les déchets d'emballages ménagers, en coopération avec nos autorités régionales et locales. Ces dernières reçoivent une compensation financière pour la collecte, le transport et le traitement des emballages légers - plastiques, métaux et briques à boisson - ainsi que du papier et du carton, ce qui permet à 47,5 millions d'habitants de disposer de l'infrastructure nécessaire pour rendre le recyclage possible. En 2023, Ecoembes regroupe plus de 15 000 entreprises et détient plus de 55 accords avec les autorités publiques.

Ecoembes aspire à un avenir sans déchets qui apporte des changements positifs à la fois pour l'environnement et pour les personnes. Notre mission est d'accompagner les entreprises, les administrations publiques et les citoyens face aux défis et aux opportunités qui se présentent sur le chemin de la circularité totale des emballages, d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance (ESG).

Sur ce chemin, notre approche d'innovation ouverte, portée par notre CircularLab, nous permet de trouver des opportunités à chaque phase du cycle de recyclage, de l'éco-conception pour rendre les emballages recyclables à l'encouragement de la participation des citoyens à la collecte sélective grâce à une amélioration opérationnelle continue.

Ce faisant, nous croyons également en une circularité inclusive qui crée des opportunités pour tous. C'est pourquoi nous nous lançons dans des projets sociaux à fort impact axés sur la création d'emplois, de talents circulaires et d'accessibilité. Parmi ces initiatives phares, Libera, un programme visant à mettre fin aux déchets abandonnés dans la nature, en coopération avec SEO/Bird/Life.

Vingt-sept ans après sa création, Ecoembes permet de recycler plus de 74 % des déchets d'emballages dont elle a la charge. À partir de 2025, Ecoembes devrait étendre son champ d'action aux emballages commerciaux.



Ecovidrio est l'éco-organisme à but non lucratif chargée du recyclage des emballages en verre en Espagne. Il représente les entreprises de verre d'emballages et contribue à leur mise en conformité avec les réglementations relatives aux déchets au niveau européen et national. Ecovidrio a commencé ses activités en 1997 et gère la collecte sélective de tous les types d'emballages en verre dans l'ensemble du pays par le biais de conteneurs monomatériaux spécifiques, garantissant ainsi une qualité maximale (seulement 2 % d'impuretés) et s'assurant que les déchets collectés sont utilisés pour de nouveaux emballages en verre. Aujourd'hui, 7 emballages en verre sur 10 sont recyclés grâce à la collaboration de toutes les parties prenantes et à l'action d'Ecovidrio.

Ecovidrio réalise la conteneurisation, la collecte sélective des conteneurs, la collecte dans les usines de traitement des déchets urbains, des collectes ad hoc supplémentaires, des opérations de collecte intensive dans le secteur HORECA (qui génère 50 % des déchets d'emballages en verre), ainsi que des opérations de recyclage.

Sur la base d'une collaboration public-privé avec les municipalités, Ecovidrio adapte le modèle de gestion de la collecte aux besoins et aux caractéristiques de la municipalité. Et comme prémisses de son activité, les opérations de traitement sont contrôlées pour obtenir du calcin selon les principes de durabilité, d'efficacité, d'efficacités et de traçabilité. De plus, et c'est une particularité de sa gestion, dans 60% des municipalités espagnoles, Ecovidrio est directement responsable de la collecte des déchets d'emballages en verre, ce qui lui confère un haut niveau de connaissance et d'expérience.

Les données et l'innovation sont également des piliers fondamentaux. Ecovidrio met en œuvre des programmes avec des applications technologiques pour les balances de pesage et de transmission de données par conteneur et la géolocalisation des conteneurs, ce qui permet, grâce à l'intelligence artificielle, d'améliorer la prise de décision et l'activation des plans les plus efficaces.

Dans le cadre de la stratégie de collaboration avec les entreprises pour respecter leurs obligations en matière d'emballage, Ecovidrio développe des guides d'écoconception des emballages, des plans de prévention des entreprises et plus de 10 services ad hoc dans le domaine technique, formatif, communicatif et administratif.

Bulgarie – ECOPACK



En Bulgarie, ECOPACK est le plus grand éco-organisme, couvrant plus de 40 % de la population avec des systèmes de collecte sélective des déchets d'emballages. Il existe

trois autres éco-organismes dans le pays. Plus de 1100 entreprises, dont les plus grands producteurs et importateurs multinationaux de produits emballés. Le système de collecte des emballages d'Ecopack comprend les éléments suivants :

- L'entière responsabilité de la mise en place et de l'exploitation de poubelles igloo tricolores dans 96 municipalités de plus de 5 000 habitants, qui ont signé des contrats avec l'organisation.
- Coopération avec les plus grandes chaînes de magasins et les clients industriels en Bulgarie pour la collecte de leurs déchets d'emballage.
- Projets conjoints avec HORECA, les municipalités et le secteur des ramasseurs et collecteurs de déchets.

Ecopack est le principal moteur à la progression du secteur de la collecte et du recyclage en Bulgarie. L'organisation gère la collecte en dehors des systèmes municipaux grâce à un réseau de partenariats et de sous-traitants privés, ce qui lui permet de mieux contrôler les coûts. Ecopack a également la pleine propriété des matériaux, ce qui permet une meilleure gestion des revenus. Le fait que l'organisation soit statutairement à but non lucratif est une garantie que son fonctionnement est le plus efficace possible. Et ainsi, tous les fonds collectés auprès de l'industrie obligée et les revenus des déchets sont réinvestis dans le développement de l'écosystème.

Le rôle d'Ecopack dans le développement de l'écosystème du recyclage est l'une des principales raisons pour lesquelles la Bulgarie, qui compte 7 millions d'habitants, est l'un des leaders de l'UE en matière de recyclage des emballages plastiques (données Eurostat de 2021).

Au cours des 20 dernières années d'activité, Ecopack Bulgaria a strictement atteint, voire dépassé, les objectifs fixés et a livré jusqu'à

présent plus de 1,5 million de tonnes de déchets d'emballages au recyclage.

Belgique – Fost Plus



L'éco-organisme Fost Plus opère en Belgique depuis 1994. Aujourd'hui, 4 800 entreprises voient leurs obligations légales en matière d'emballages ménagers et de déchets d'emballages gérées par Fost Plus. Fost Plus est le seul éco-organisme pour les emballages ménagers en Belgique et couvre donc la quasi-totalité du marché belge.

Fost Plus joue un rôle crucial en facilitant la transition vers une économie plus circulaire. Fondée à l'origine pour remplir l'obligation de reprise de ses membres, Fost Plus innove aujourd'hui avec eux en matière de systèmes d'emballages. En accord avec les tendances de consommation modernes et les attentes sociétales, Fost Plus les guide dans la transition vers des emballages plus réemployables ou de nouveaux modèles sans emballage.

Grâce à un écosystème efficace et efficient qui rassemble les citoyens, les gouvernements locaux et nationaux, les entreprises et les experts, Fost Plus repense la manière dont nous utilisons les emballages et les matériaux. L'objectif ultime est d'ouvrir la voie à une meilleure société et à un environnement de vie plus propre, tout en rendant possible des chaînes de matériaux durables et infinies.

En 2022, Fost Plus a recyclé 95 % des emballages ménagers mis sur le marché par

ses membres. Pour ce faire, elle a mis en place des structures efficaces pour que les citoyens trient toujours et partout correctement et a soutenu ses membres dans l'amélioration de la conception des emballages. Fost Plus dispose d'un budget de fonctionnement de 285 millions d'euros. Ce budget couvre principalement les coûts de la collecte sélective, du tri et de la valorisation des emballages ménagers. Ces coûts sont supportés par les membres de Fost Plus, via le paiement des tarifs du Point vert.

Nigeria – Food and Beverage Recycling Alliance (FBRA)



L'éco-organisme du Nigeria pour la filière des emballages est la Food and Beverage Recycling Alliance (FBRA), qui a été créée en mars 2018 pour l'industrie alimentaire, des boissons et du tabac. Elle a commencé avec 4 membres fondateurs et s'est développée pour atteindre actuellement 33 entreprises membres, avec 3 domaines d'intervention :

- Permettre la collecte et la récupération des matériaux d'emballages - FBRA a soutenu la récupération de plus de 76 000 tonnes de matériaux recyclables qui se seraient retrouvés dans l'environnement (décharges, cours d'eau ou caniveaux) dans plus de 18 États, en partenariat avec plus de 54 partenaires de collecte.
- L'impulsion politique et réflexive qui a permis le développement de la norme rPET pour les applications en contact avec les aliments (2019) : une société membre, Nestlé Nigeria Plc, a lancé la

première marque rPET en décembre 2023 avec 50% de contenu recyclé ; la politique nationale de gestion des déchets (2020) et le règlement sur le contrôle des déchets plastiques (2023).

- La publicité par le biais de campagnes éducatives dans les écoles, l'engagement dans plus de 100 communautés, la formation de plus de 1000 ramasseurs de déchets et la sensibilisation du public.

La FBRA et ses membres se sont engagés à créer des marchés secondaires pour les produits recyclés en respectant leurs obligations en matière de REP et en facilitant l'écosystème de la chaîne de valeur de la gestion des déchets au Nigeria.

[Afrique du Sud - Petco Producer Responsibility Organisation](#)



Petco a été créé en 2004 après que les producteurs et utilisateurs sud-africains de PET ont reconnu la nécessité d'intervenir pour développer la collecte et le recyclage des emballages en PET. Le projet a été initié sur une base volontaire, par une coalition représentant environ 90% du marché des bouteilles de PET pour boissons et environ 60% du marché total du PET.

En 2004, environ 7 000 tonnes de PET, principalement des bouteilles de boissons, étaient collectées en Afrique du Sud, soit environ 15% des bouteilles de boissons mises sur le marché. En 2021, Petco a soutenu la collecte et le recyclage d'environ 90 000 tonnes de PET. Selon presque tous les critères, il s'agit d'un résultat impressionnant. Et bien qu'il soit devenu de plus en plus difficile de continuer à augmenter notre taux de collecte, nous croyons en ce succès et en la réplification réussie des principes de Petco dans d'autres marchés, en Afrique et en Asie du Sud-Est.

Il est important de souligner à ce stade que cela a été réalisé en utilisant une approche non conventionnelle, que nous pensons plus adaptée aux conditions des marchés en développement. Contrairement à la plupart des éco-organismes européens, Petco ne fait PAS réellement la collecte, n'achète pas de bouteilles ou ne possède pas d'installations de recyclage. Petco travaille avec et soutient un réseau d'entreprises indépendantes et de particuliers, des récupérateurs de déchets aux usines de recyclage de classe mondiale afin de faire fonctionner cette économie circulaire.

À la fin de 2021, l'Afrique du Sud a introduit la REP obligatoire en vertu de l'article 18 de la loi sur la gestion des déchets nationaux.

Tout au long de cette période, nous avons vu l'économie circulaire se développer et croître, avons connu de nombreux cycles de marché, à la fois positifs et négatifs, et avons également géré la transition entre la REP volontaire et la réglementation. Il est utile d'identifier les problèmes pour contribuer à éclairer les politiques qui peuvent mieux soutenir la politique et la réglementation de la REP dans un contexte de marché en développement, en reconnaissant les différences entre les réalités économiques du monde en développement

lorsque nous considérons la politique de REP et d'économie circulaire.

Deux des différences les plus importantes entre les marchés en développement et développés sont la maturité des systèmes généraux de gestion des déchets et la richesse relative de leurs citoyens. Bien que des frais de REP soient facturés aux producteurs, il est crucial de se rappeler que finalement ces coûts sont répercutés sur les consommateurs.

Pour ces raisons, Petco a cherché à développer un modèle efficace pour soutenir l'économie circulaire dans les marchés en développement.

Portugal – Pontoverde



sociedade
pontoverde



Au Portugal, la Sociedade Ponto Verde est l'éco-organisme principale pour les emballages et les déchets d'emballages, avec une part de marché de 81%. Le régime de REP du Portugal repose sur la concurrence entre les éco-organismes à but non lucratif. La mission de la SPV englobe un large éventail de responsabilités, notamment :

- La gestion des emballages licenciés/déclarés de plus de 8 000 metteurs en marché de biens de consommation à rotation rapide ;

- La gestion de 33 contrats avec les collectivités locales et de plus de 80 contrats avec des entreprises de gestion des déchets, dont beaucoup sont des recycleurs directs, qui bouclent le cycle de recyclage des déchets d'emballages.
- Le financement d'activités de collecte sélective et de tri par des partenaires municipaux pour garantir un flux de gestion des déchets adéquat à des fins de recyclage.
- Le soutien à des projets et initiatives de R&D et d'innovation favorisant une meilleure ségrégation des emballages à la source, la collecte, le tri et le recyclage.
- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour la chaîne de valeur des emballages, avec un accent spécifique sur les producteurs de déchets ménagers et équivalents.
- Des activités d'analyse de la composition des déchets ainsi que des procédures d'audit visant à vérifier la conformité contractuelle, tant de la part des partenaires municipaux que de l'industrie du recyclage.
- Des conseils sur la prévention des déchets d'emballages avec la chaîne de valeur des emballages. Le site www.pontoverdelab.pt/ecodesign est actuellement la plus grande plateforme d'informations sur l'écoconception des emballages dans le monde en langue portugaise.

Grâce à son engagement et à son travail en partenariat avec la chaîne de valeur, la SPV a atteint un taux de collecte et de recyclage des déchets d'emballages de 60% en 2022 et une économie nette d'émissions de carbone de 285 000 tonnes métriques.

Ireland – Repak



Repak, l'éco-organisme irlandais pour les emballages, a été créé en 1997 pour aider les entreprises à répondre à leurs obligations de recyclage des emballages qu'elles placent sur le marché irlandais.

Repak travaille pour responsabiliser les consommateurs, les écoles, les communautés et les organisations commerciales à recycler davantage et de manière collaborative.

Repak compte plus de 3 500 membres (importateurs, détenteurs de marques, détaillants d'emballages) dont les frais financent les bacs de recyclage domestique, les banques de bouteilles, les équipements publics et la gestion des déchets d'emballages commerciaux à l'échelle nationale. Au cours des 27 dernières années, les membres de Repak ont investi plus de 633 millions d'euros pour aider à développer le recyclage et la récupération des emballages, passant de moins de 15% en 1997 à environ 91% en 2023.

Repak s'engage à réduire l'impact environnemental des déchets d'emballages et travaille avec ses membres pour réduire à la fois le volume d'emballages et augmenter la durabilité des emballages.

Repak éduque les consommateurs sur la réduction et le recyclage, grâce à sa campagne 'Team Green' et 'Team Green for Schools', ainsi qu'à ses activités marketing et de communication approfondies.

Repak plaide également au nom de ses membres en sensibilisant aux problèmes clés et en développant des politiques et des

stratégies pour faire face à la nouvelle législation.

Chile – Resimple



Resimple est né en 2022 pour répondre aux objectifs et obligations définis pour les emballages au Chili. Le champ d'application défini au Chili comprend 2 catégories : les emballages domestiques et industriels ; et 5 sous-catégories par matériau (plastique, métal, verre, briques, papier et carton). Chacune a des objectifs spécifiques définis (l'industriel ne considère que 3 sous-catégories : plastique, métal et carton) et le modèle tarifaire est basé sur le coût complet pour les emballages domestiques et sur la surveillance pour les emballages industriels.

Resimple compte plus de 1 000 membres (importateurs, détenteurs de marques, détaillants d'emballages) et la ligne de base rapportée par les producteurs représente environ 66% du marché pour les catégories domestiques et 50% pour les catégories industrielles. Le fonctionnement de Resimple prévoit la mise en place progressive d'un service de collecte de porte à porte à l'échelle nationale à partir de 2023.

Les récupérateurs de déchets sont une pièce maîtresse dans la conception du plan de gestion de Resimple, ce qui se reflète dans la coordination pour opérer dans différentes régions du pays, certaines étant obligatoires et d'autres dépassant les limites requises par la réglementation.

Resimple est en train de clôturer sa première année d'exploitation (3 mois) au cours de laquelle divers défis ont été présentés, tels que la coordination avec les municipalités, l'activation du marché par le biais d'appels d'offres et l'appel à la participation des consommateurs.

Le modèle tarifaire mis en œuvre par Resimple prend en compte l'éco-modulation pour la recyclabilité et en 2025, un modèle tarifaire sera mis en place avec une incitation qui incite avec plus d'insistance la circularité des matériaux.

India – Social Lab



SOCIAL LAB

La Responsabilité Élargie du Producteur pour les déchets d'emballages en plastique a été introduite en Inde en 2016. La REP concerne tous les types d'emballages en plastique, comme les emballages domestiques et industriels, pré-consommation et post-consommation, monocouche et multicouche, rigides et flexibles, les emballages accompagnant les importations, etc. La politique visait initialement à promouvoir la collecte des déchets plastiques auprès des municipalités et des entités concernées, à savoir les producteurs et les propriétaires de marques, qui devaient mettre en place des systèmes pour collecter, transporter et

éliminer les déchets d'emballages en plastique des municipalités.

Il y a eu un autre changement majeur de politique en 2022 lorsque la mise en œuvre de la REP a déplacé son focus de la collecte, du transport, de l'élimination/recyclage vers les crédits de REP. L'ensemble de la REP évolue vers un modèle de marché où le gouvernement (les Conseils de Contrôle de la Pollution) approuvent les enregistrements des Producteurs, Importateurs, Propriétaires de Marques (PIBO), et Recycleurs. Le même marché permet ensuite la génération de crédits de REP par les recycleurs en fonction de leur propre collecte, puis l'échange de ces crédits de REP entre les PIBO et les recycleurs.

Depuis 2022, date à laquelle ce système a débuté, plus de 2500 marques, 4000 producteurs et plus de 25 000 importateurs se sont enregistrés, tandis que plus de 2500 recycleurs sont également enregistrés dans le système. Le premier cycle de conformité pour tous ces acteurs s'est terminé le 30 novembre 2023, avec l'échange d'environ 3,5 millions de tonnes métriques de crédits de REP entre les PIBO et les recycleurs.

Social Lab Environmental Solutions Pvt Ltd, créée en 2018, a commencé à travailler dans la REP en mettant en place la chaîne d'approvisionnement des déchets d'emballages en plastique des municipalités aux agences d'élimination. Cela comprenait des partenariats avec 60 municipalités dans 12 États/régions en Inde. Nous avons aidé les municipalités en formant les récupérateurs à séparer manuellement les déchets d'emballages en plastique flexibles de faible valeur et non recyclables des déchets mélangés, lorsque des équipements de tri semi-automatiques n'étaient pas disponibles.

En cas de déchets en plastique de haute valeur et recyclables, nous avons dû formaliser la chaîne de valeur informelle composée de ferrailleurs/agrégateurs à la collecte et des recycleurs à l'autre extrémité. La plupart de ces recycleurs n'étaient pas au courant de la politique et des avantages qui en découlait. Ils ont dû être convaincus, intégrés dans le cadre de la loi et ensuite intégrés dans le système afin qu'ils puissent jouer un rôle dans l'accomplissement des obligations de REP pour les PIBO en recyclant les déchets d'emballages en plastique. Cela comprenait la formalisation de plus de 25 recycleurs.

Les volumes combinés à la fois des déchets d'emballages en plastique recyclables et non recyclables traités par Social Lab de 2019 à 2022 se situaient dans une fourchette de 25 000 tonnes métriques annuellement. Avec le nouveau système de crédit REP depuis 2022, le rôle de Social Lab a maintenant changé pour devenir une organisme de conseil où nous aidons plus de 450 PIBO à remplir toutes sortes de responsabilités dans le cadre du système REP, ce qui comprend le remplissage de divers formulaires, le téléchargement de différents types de données sur les systèmes REP, la résolution des problèmes du système en cas de difficultés, la coordination avec divers gouvernements étatiques, en plus d'aider les PIBO à acheter les crédits REP nécessaires.

United-Kingdom – Valpak



Valpak a été le premier système de conformité en matière d'emballages à être mis en place au Royaume-Uni, et 27 ans plus tard, reste le plus important avec plus de 2 000 membres producteurs pour l'emballage, ses services couvrant également la reprise des gobelets, la conformité aux DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) et aux batteries.

Depuis 1997, le Royaume-Uni dispose d'un système de REP pour les emballages, mettant en jeu la concurrence entre les systèmes de conformité. Les systèmes ont un champ d'action plus étroit que les éco-organismes en Europe. Ils ne gèrent pas directement les matériaux ; au lieu de cela, ils travaillent avec des recycleurs et des exportateurs accrédités pour acheter des certificats qui permettent à leurs membres de démontrer qu'ils ont rempli leur obligation de contribuer financièrement au recyclage des emballages. Les taux actuels de recyclage des emballages sont d'environ 63 %, le système coûtant aux producteurs entre 200 et 300 millions de livres sterling par an.

Le Royaume-Uni est en train d'introduire actuellement la REP (Responsabilité Élargie du Producteur) dans le secteur de l'emballage, ce qui nécessitera qu'un ensemble redéfini de producteurs couvre le coût des collectes des déchets ménagers en plus de leurs responsabilités en matière de NRE à partir de

fin 2025. Cela, ainsi que les nouvelles exigences en matière d'étiquetage des emballages et l'éco-modulation, entraînera une augmentation des coûts pour les producteurs à environ 2 milliards de livres sterling par an. Valpak s'engage avec les parties prenantes et le gouvernement pour superviser la mise en œuvre de politiques informées et de systèmes appropriés.

Signataires

Extended Producer Responsibility Alliance (EXPRA) est l'alliance de 31 éco-organismes de 30 pays qui travaillent sans but lucratif. EXPRA constitue une plate-forme politique commune représentant les intérêts de tous ses membres.



Producer Responsibility Organizations Packaging Alliance (PROsPA) est une alliance de coopération et d'échange entre les principaux éco-organismes en Europe. PROsPA échange étroitement avec les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur pour mieux comprendre les défis de l'économie circulaire, trouver et mettre en œuvre des solutions axées sur la pratique, promouvoir des principes communs, et fournir un soutien et un savoir-faire là où c'est nécessaire.



Canadian PROs



Du Kenya, Nigeria, Inde, Afrique du Sud et Etats-Unis d'Amérique



(Sources

Dernières positions de the Producer Responsibility Coalition:

- [Key tools to better include EPR into the international Treaty on plastic pollution - May 2023](#)
- [Integrate EPR into the international plastics Treaty - November 2022](#)

Rapports:

- [OECD, Extended Producer Responsibility: updated guidance on efficient waste management \(2016\)](#),
- [Institute for European Environmental Policy, How to implement Extended Producer Responsibility \(EPR\): a briefing for governments and businesses \(2019\)](#)
- [Product Stewardship Institute, Extended Producer Responsibility for Packaging and Paper Products: policies, practices and performance \(2020\)](#)
- [PREVENT waste alliance, EPR Toolbox - Know-how to enable Extended Producer Responsibility for packaging \(2022\)](#)
- [WWF, Going circular : The EPR Guide \(2022\)](#)
- [UN-Habitat, Leaving no one behind \(2022\)](#)
- [Global alliance of waste pickers, Exploring Opportunities for Waste Pickers in EPR \(2021\)](#)
- [Conai, A comparative study on the efficiency of European EPR systems presented in Brussels \(2022\)](#)

Positions :

- [Business Coalition for a Global Plastics Treaty : Policy briefing on EPR ahead of INC-4](#)
- [High Ambition Coalition to End Plastic Pollution : Potential options for elements towards an international legally binding instrument \(2022\)](#)
- [International alliance of waste-pickers - SUBMISSION FROM THE INTERNATIONAL ALLIANCE OF WASTE-PICKERS FOR INC-2 ON PLASTIC POLLUTION \(2022\)](#)
- [Ellen MacArthur Foundation, Extended Producer Responsibility - a necessary part of the solution to packaging waste and pollution \(2021\)](#)
- [The Consumer Goods Forum, Building a circular economy for packaging \(2020\)](#)
- [WWF, Extended Producer Responsibility project: 15 basic principles for EPR \(2020\);](#)
- [EXPRA, Best practices for successful EPR for packaging \(2013\)](#)
- [Perspectives on Product Stewardship: Navigating an extended producer responsibility path to a circular economy, Scott Cassel, Bernan Press \(2023\)](#)

